CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint Augustin 19390

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 5 octobre 2026 les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à 20 h 30 à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Marcel Auboiroux, Isabelle Monédière, Jean-Pierre Broussolle, Odile Géraudie, Denis Leclerc, Léa Lebriez, Caroline Martinie, Mickaël Lameyre, Raphaël De Azevedo, Sylvie Sauge-Maison

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

Bruno Guillemin a donné pouvoir à Isabelle Monédière

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sylvie Sauge-Maison est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

1. **Approbation du compte rendu du 25 septembre 2026**

Le compte rendu du vendredi 25 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. **Délibération :**

A/ Choix de l'architecte

Le choix de l'architecte se porte sur le cabinet Loubet-Maury, qui est arrivé premier dans le classement final, selon l'analyse de Corrèze Ingénierie.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

3. **Informations et questions diverses :**

- **Repas des anciens** : il est fixé le dimanche 22 novembre. Les papiers d'informations seront distribués dans les boîtes aux lettres la dernière semaine d'octobre pour une réponse le 12 novembre au plus tard.

- L'agglomérée passe la 4 avril 2027 dans Saint Augustin, mais aucun ravitaillement n'est prévu.

- Le logement T2 situé au-dessus de la mairie est à relouer. Le loyer est fixé à 300 € mensuels, hors charges.

- La cheminée au-dessus de la poste est à démolir. L'entreprise Soulier propose un devis de 6 787 € en grand partie dû au coût de l'échafaudage. Un autre devis va être demandé pour une mise en concurrence.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h 30.

Le maire, Marcel AUBOIROUX